

## EPERNON AMENAGEMENT PLACE ARISTIDE BRIAND

### **Propositions de Jean-Noël Pichot Architecte DPLG, Directeur du CAUE 28**

Les premiers éléments de l'étude réalisée auprès d'un public élargi de Sparnoniens et de commerçants ainsi que les ateliers de discussion autour de l'aménagement de la Place Aristide Briand proposent des avis assez précis sur la qualité de l'aménagement urbain à mettre en œuvre.

L'expression d'un besoin de stationnement pour les automobiles des usagers et des habitants du centre-ville est assez clairement notée.

La majorité des motivations d'usage pour la venue en hyper-centre est la fréquentation des commerces, des banques, de la poste, de la communauté de commune, de la pharmacie. Cette fréquentation du centre-ville concerne dans des proportions assez semblables une population de jeunes dont la motivation est majoritairement la recherche d'animation et de convivialité, et les plus anciens dont le besoin de fréquentation s'articule autour des services proposés.

Cette nécessité de proposer des places de stationnements pour les automobiles s'accompagne d'une expression forte d'une qualification et d'un renforcement de l'attractivité par des capacités à accueillir des manifestations diverses.

Il en ressort l'impératif de repenser l'espace dans sa forme urbaine, sa représentation, son repérage afin de l'adapter à son usage futur.

Un impératif tout aussi important sera de définir le périmètre de l'intervention sur l'espace actuel.

Traditionnellement la représentation des places dans les villes et les centre-bourgs s'exprime et se comprend par la lecture de son espace en creux, facilement assimilable à ce qui n'est pas construit en leur cœur.

On y intègre assez naturellement les portions des voies d'accès. L'observateur comprend de l'espace, d'un simple embrassement de regard, ce qui le limite, c'est-à-dire les façades du bâti, y compris le bâti lointain qui ne se situerait pas dans les continuités urbaines.

Pour ce qui concerne la place Aristide Briand le plus important gradient de lisibilité se situe dans sa partie la plus haute, dans la profondeur de la rue Drouet de manière frontale vers l'ancienne mairie.

Ce point de vue intègre les visions latérales vers les tertres de rues Saint Jean et Saint Pierre. Il se qualifie en cheminant dans la descente de la rue Bourgeoise par la prise en compte de l'entrée de la rue Paul Painlevé et du tertre de la ruelle des jardins.

La limite se perçoit ensuite dans la portion de la rue Bourgeoise enserrée dans le bâti.

Le propos qui nous préoccupe est donc bien de rendre à la ville la représentation et l'usage de toute la place dans la compréhension qui vient d'être évoquée.

Un des objectifs à promouvoir serait l'unité de traitement pour l'ensemble des situations à mettre en œuvre dans la requalification urbaine (emmarchements, voiries, terrasses, matérialisation des stationnements etc.). Et d'en définir un périmètre élargi dont les contours par la qualité et l'unité de leur traitement marquerait l'identité du cœur de bourg dans toutes ses composantes.

Le second, tout aussi important à promouvoir sera d'assurer les continuités d'ancrages de la place représentée par ses niveaux topographiques initiaux, et de les articuler sans ruptures avec les circuits de dessertes urbaines existants.

A cette fin, les obstacles, murets, dénivelés seront supprimés pour favoriser la continuité de la lisibilité du sol et de ses nécessaires adaptations pour permettre une fluidité d'usage et par là même une qualification spatiale.

L'unité du traitement urbain en termes de matériaux organisera la lecture sensible de l'espace. Elle conduira l'utilisateur à ressentir qu'il se situe dans un espace urbain singulier, différencié par ses pratiques partagées.

Il proposera en regard de sa compréhension du partage d'usage une « aménité » vis à vis de ses voisins (piétons, cyclistes, automobilistes, passants divers, clients des terrasses, promeneurs, rêveurs ou amoureux des bancs publics, etc.) si les conditions et les codifications de ses usages (1) sont convenablement intégrées dans le projet global de réaménagement urbain de la place.

Le nombre de stationnement et leur localisation seront adaptés à la proportion d'espaces libérés et aux besoins des rotations des usagers des commerces.

Un complément de parc sera reconfiguré en proximité (2) avec pour vocation le stationnement longue durée.

L'accompagnement des riverains pour la requalification des façades de leurs immeubles sera assuré dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de l'AVAP (aire de valorisation et d'aménagement du patrimoine).

Ces intentions forment à la fois les objectifs à atteindre et les principes à mettre en œuvre pour la requalification de la Place Aristide Briand.

Ils sont directement déduits de l'analyse effectuée suite à la prise de connaissance de l'enquête menée auprès des usagers.

- (1) -une limite de la vitesse de circulation des automobiles sera mise en place.  
-une temporalité du stationnement sera également imposée assorti d'un contrôle accru,
- (2) -parcours à pied de moins d'une minute par rapport à l'accès à la place.